Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213501976-20261117-D2026060-DE

République Française
Département
ILLE ET VILAINE

Extrait du registre
Des délibérations de la commune de MOUAZE
Séance du 17 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation
10.11.2026

Date d'affichage
12.11.2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil municipal :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Illet, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, NGUIE Morgane, FAOUCHER Stéphane, POIRIER RODRIGUEZ Céline, GUERRIER Claire, MASSELOT Katherine, ROSSA PINEL Damien, THEAUDIN Eric, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, DÉSÉVÉDAVY Régis, MOTTIN Elmina, VAN AUDENHAEGE Marieke, DEWOLF Matthieu, TROUFFLARD Maud, SANGOUARD Baptiste, GUIGOT Frésia.

Absents excusés : GALLE Jean-François donne pouvoir à GUERRIER Claire, ROETTA Mathieu donne pouvoir à LE POTTIER Arnaud

Secrétaire de séance : LE POTTIER Arnaud

Vote de la délibération
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°2026-060 : Intercommunalité : opérations d'investissement : sollicitation des fonds de concours

Le maire rappelle que les fonds de concours (FdC) attribués par la CCVIA portent exclusivement sur la réalisation d'équipement, imputée sur les comptes suivants : 211x, 212x, 213x, 214x, 215x et 218x. Les comptes de la classe 23 sont exclus car tant que les dépenses sont inscrites à ces comptes, elles sont réputées non terminées. Pour être éligibles, elles devront faite l'objet d'un transfert en classe 21.

Outre l'achèvement total de l'opération, d'autres critères cumulatifs sont appliqués concernant la recevabilité d'une demande de versement de FdC :

- Un état définitif des dépenses, ainsi qu'un état des recettes, visés par le trésor est à fournir
- Ces états préciseront obligatoirement et exhaustivement les comptes utilisés
- Le reste à charge final pour la commune doit être supérieur ou égal au FdC demandé
- Le montant total des aides publiques ne doit pas dépasser 80% du coût total de l'opération.

Pour solliciter le versement d'un FdC, il convient que les communes prennent une délibération en ce sens et de la transmettre à la CCVIA accompagnée de tous les justificatifs.

Pour rappel, la situation de la commune de Mouazé s'établit ainsi :

Montant des FdC sur 2022-2026	Total des FdC sollicités sur la période	FdC disponible en 2026
118 980.00 €	28 980.00 €	90 000.00 €

Le maire propose de solliciter l'aide des FdC à hauteur de 90 000.00 € pour les projets suivants :

1. Travaux d'aménagement d'entrée de bourg

Montant de la dépense HT	Subventions perçues	Montant FdC sollicité	Reste à charge commune
380 805.30 €	232 815.00 €	71 829.24 €	76 161.06 €

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213501976-20261117-D2026060-DE

2. Travaux de rénovation des vestiaires de foot

Montant de la dépense	Subventions perçues	Montant FdC sollicité	Reste à charge commune
41 327.08 €	12 633.82 €	14 346.63 €	14 346.63 €

3. Travaux de relampage des salles de classes de l'école

Montant de la dépense	Subventions perçues	Montant FdC sollicité	Reste à charge commune
10 618.83 € €	0.00 €	3 824.13 €	6 794.70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De solliciter les Fonds de Concours de la CCVIA à hauteur de 90 000.00 € pour l'année 2026 sur les opérations d'investissement terminées telles que présentées ci-dessus ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric BOUGEOT